



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VS

1. **Débitrice: Edifer Sàrl**, Chemin de la Praise 10A,
1896 Vouvry
2. **Date du sursis concordataire provisoire:** 20.12.2017
3. **Durée du sursis concordataire provisoire:** 0 jusqu'au
15.03.2018
4. **Commissaire provisoire:** Jean-Claude de Iaco, c/o Fiduciaire
Fidag SA, de siège social à Martigny
5. **Remarques:** Le juge du Tribunal du district de Monthey, Stéphane Udry, siégeant comme autorité en matière de concordat, rend notoire que, par décision du 20 décembre 2017, communiquée le même jour, il a accordé à Edifer Sàrl, de siège à Vouvry, un sursis concordataire provisoire jusqu'au 15 mars 2018. M. Jean-Claude de Iaco, expert comptable diplômé, de la société Fiduciaire Fidag SA, de siège social à Martigny, a été désigné en qualité de commissaire provisoire avec pour mission de surveiller l'activité d'Edifer Sàrl, d'analyser de manière approfondie les perspectives d'assainissement et d'homologation d'un concordat et de déposer, d'ici au 6 mars 2018, un rapport circonstancié indiquant ses conclusions à ce sujet. M. Jean-Claude de Iaco pourra au besoin s'adjoindre les services de M. Mario Motta, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, ou de M. Jean-Luc Wassmer, expert comptable diplômé, de la société Fiduciaire Fidag SA.
Monthey, le 20 décembre 2017
Le juge de district.
S. Udry

Tribunal du district de Monthey
1870 Monthey

03953365

